

# BGer 5D 286/2020 vom 8. Dezember 2020

Bundesgericht, 2020-12-08, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5D\\_286\\_2020](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5D_286_2020)

FR: TF 5D 286/2020 du 8 décembre 2020

IT: TF 5D 286/2020 del 8 dicembre 2020

## Regeste

avance de frais (procédure de mainlevée | Droit des poursuites et faillites

## Erwägungen

### E. 1

Statuant le 3 août 2020 sur requête du Canton de Vaud, le Tribunal de première instance de Genève a levé définitivement l'opposition formée par A. \_\_\_\_\_ au commandement de payer n° xx xxxxxx x de l'Office des poursuites de Genève. Le poursuivi ayant recouru contre cette décision, la Cour de justice du canton de Genève lui a fixé, le 13 août 2020, un délai au 24 août 2020 pour verser 225 fr. à titre d'avance de frais. Le 26 août 2020, un ultime délai au 7 septembre 2020 lui a été imparti, sous peine d'irrecevabilité du recours. L'avance de frais n'ayant pas été effectuée dans ce délai supplémentaire, la Cour de justice, par arrêt du 22 septembre 2020, a déclaré le recours irrecevable.

### E. 2

Par écriture expédiée le 30 octobre 2020, le poursuivi forme un recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt cantonal. Des observations n'ont pas été requises.

### E. 3

Le recours - traité en tant que recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF - s'avère manifestement irrecevable, faute de comporter une critique intelligible exposant en quoi le motif retenu par la juridiction précédente pour déclarer irrecevable le recours cantonal serait arbitraire ou contraire à d'autres droits constitutionnels ( art. 106 al. 2 et 117 LTF ; ATF 136 I 332 consid. 2.1 et les citations).

### E. 4

Vu ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée ( art. 108 al. 1 let . bet art. 117 LTF ). Comme les conclusions du recourant étaient dépourvues de chances de succès, il convient de rejeter sa requête d'assistance judiciaire et de mettre à sa charge les frais (art. 64 al. 1 et 66 al. 1 LTF). L'intéressé est expressément informé que toute ultérieure écriture du même style sera classée sans suite.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.